

Colle d'actualité : Les organisations régionales

Gpe A : Robin David-Rey / Elisa Hermet / Thomas Orru

Il existe de nombreuses organisations régionales sur chaque continent, les plus célèbres étant l'Union européenne (Traité de Rome, 1957 puis Traité de Maastricht, 1992), l'Accord Canada Etats-Unis Mexique (ACEUM 2018, anciennement ALENA, créé en 1994), le Mercosur (marché commun du Sud, 1995), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN, 1967) et l'Union africaine (UA, 2002). Les organisations régionales regroupent des États à l'échelle d'une région. Dans *The theory of economic integration* (1961), l'économiste hongrois Béla Balassa établit différentes étapes du processus d'intégration régionale : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun et l'union économique et monétaire puis l'union politique*. Il existe donc une dimension économique au sein des organisations et de développement entre autres économiques. Les organisations régionales appliquent donc le processus de mondialisation à l'échelle de leur organisation comme le définit Laurent Carroué. Selon lui, la mondialisation est un processus d'extension du capitalisme dans le temps et dans l'espace. Dès lors, comment les organisations régionales s'intègrent-elles dans la mondialisation ?

I- Des relais de la mondialisation à l'échelle globale (au détriment des États)

A- Les organisations régionales peuvent sembler être des freins à la mondialisation

De prime abord, il ne paraît pas évident que les organisations régionales soient nécessairement des relais de la mondialisation. De fait, certaines d'entre elles semblent être un frein à ce processus. Pour preuve, les tensions générées par le projet d'un accord de libre-échange bilatéral entre l'Uruguay et la Chine annoncé par le président uruguayen Luis Lacalle Pou en septembre 2021 : ses partenaires du Mercosur, le Brésil et l'Argentine en tête, avaient menacé l'Uruguay de sanctions si elle signait cet accord. Les traités du Mercosur prévoient en effet que tout accord signé entre un pays membre et un pays tiers doit nécessairement être étendu à l'ensemble des autres pays de l'organisation. Ainsi, on voit bien que les organisations ne sont pas toujours des relais de la mondialisation.

Néanmoins, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Organisation Mondiale du Commerce, que l'on sait très libéraux et favorables à la mondialisation, encouragent la création et l'approfondissement de ces organisations régionales. Les accords commerciaux régionaux (ACR) sont des exceptions parmi les traités de l'OMC. En effet, l'organisation vise à une liberté commerciale à l'échelle mondiale sans distinction entre les partenaires. Or, les ACR reposent justement sur une distinction entre les pays qui appartient à l'organisation régionale et les autres, dérogeant à la clause de la nation la plus favorisée, disposition centrale des accords de la GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) puis de l'OMC. Celle-ci est une mesure de non-discrimination, permettant à un État de bénéficier des mêmes avantages commerciaux que tout autre État. Toute concession comme une réduction des tarifs douaniers accordée par un membre, doit automatiquement être appliquée à tous les autres membres.

B- Mais elles favorisent en réalité une insertion dans l'économie mondialisée

Ainsi, les organisations régionales peuvent être vues comme des vecteurs de la mondialisation. La mondialisation peut se réaliser en deux temps, d'abord avec une intégration des pays à l'échelle régionale au travers de groupements régionaux puis dans un deuxième temps avec l'intégration de ceux-ci entre eux.

Au départ, la majorité des organisations régionales sont des zones de libre-échange ou des unions douanières. Elles permettent un abaissement des barrières douanières au sein des organisations, à la fois par l'abolition des tarifs douaniers et l'harmonisation des normes. Ces deux processus favorisent « l'extension progressive du capitalisme à l'échelle mondiale », c'est-à-dire la mondialisation selon les termes de **Laurent Carroué**. Les organisations régionales permettent également une augmentation des échanges entre les pays membres.

Après avoir intégré des pays, les organisations régionales signent des accords avec d'autres organisations du même type ou directement avec des pays. On peut citer le partenariat entre le Canada et

l'Union Européenne (CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement) signé en 2016 ou le projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur qui date de 2000, mais qui n'a toujours pas abouti.

De plus, il existe de grandes organisations régionales qui rassemblent des pays n'appartenant pas à la même région du monde. C'est le cas du Partenariat Économique Régional Global (RCEP : Regional Comprehensive Economic Partnership) signé en 2020 qui rassemble à la fois des pays océaniques et asiatiques. De même, le Partenariat Transpacifique (TPP : Trans-Pacific Partnership) datant de 2016 réunit des pays nord-américains (Canada, Mexique), sud-américains (Chili, Pérou), **océaniques océaniques** (Australie, Nouvelle-Zélande) et asiatiques (Japon, Singapour...). Ces méga-organisations régionales, de plus en plus courantes, sont la preuve que l'extension des organisations régionales est un vecteur de la mondialisation et de l'extension du libre-échange à l'échelle mondiale.

C- Qui se fait au détriment des États

Les critiques adressées aux organisations régionales dépendent fortement de la forme qu'elles prennent. En reprenant la typologie de Béla Balassa, il apparaît évident qu'une simple zone de libre-échange ou une union douanière ne pose pas les mêmes problèmes qu'une union monétaire et économique ou une fédération politique. En effet, dans les deux premiers cas, les pays ne voient pas leurs pouvoirs régaliens être subtilisés par une organisation supranationale. Dans les deux autres types d'organisation régionale, les pays se voient confisquer certains de leurs pouvoirs régaliens. Concernant l'Union européenne, **le problème cela** est très net. Parmi les quatre pouvoirs régaliens des États (monnaie, justice, police, armée), au moins deux sont aux mains de l'Union européenne : la monnaie et la justice. **En témoigne, la primauté du** De plus, le droit européen **prime** sur les droits nationaux. La Pologne, en voulant s'opposer à ce principe, s'est vu infliger de lourdes sanctions par la Commission européenne. On pourrait également évoquer le projet d'armée européenne, qui serait une nouvelle étape dans la transformation de l'Union européenne en organisation supranationale.

De plus, toujours dans le cadre de l'Union européenne, l'Union représente l'ensemble de ses 27 membres dans des réunions comme celles de l'OMC, réduisant au silence les intérêts nationaux. **[Les États membres de l'UE sont membres de l'OMC à part entière. Mais l'UE étant une union douanière dotée d'une politique de commerce extérieur et d'un tarif douanier communs à tous ses membres, la Commission européenne s'exprime au nom de tous les États membres de l'UE à presque toutes les réunions de l'OMC.]** La principale interrogation demeure dans l'étendue des pouvoirs que l'on veut déléguer aux organisations régionales. Doivent-elles devenir des organisations supranationales, effaçant les particularités nationales au profit d'une culture et d'une identité superficielle et commune, ou doivent-elles rester uniquement des organes de discussions pour les États ?

II- Des États membres de plus en plus interdépendants

Interdépendance : dépendance réciproque ; relations entre des États liés par des intérêts communs et des devoirs de réciprocité

A) Les effets positifs

Les organisations régionales sont à l'origine des dynamiques économiques de certains territoires. C'est par ex. le cas de l'ASEAN, 3ème région la plus dynamique au monde, avec une croissance économique moyenne de 5 % sur les 30 dernières années (même si les 10 économies de la région sont très hétérogènes). La population (650M, 9 % de la population mondiale) est jeune et en expansion ce qui crée la demande et, de fait, une dynamique dans tous les secteurs. L'ASEAN se compose de pays très pauvres (Timor oriental, Birmanie Myanmar, Laos) et de pays très dynamiques et au cœur de la mondialisation comme Singapour (un des quatre dragons) et les quatre tigres (Malaisie, Indonésie, Vietnam et Thaïlande). L'ASEAN permet donc aux pays les plus en marge d'échanger avec des voisins mondialisés et de peser ou au moins d'avoir une voix à l'échelle régionale voire internationale.

Les OR permettent donc un développement économique pour les États les plus en marge de la mondialisation. Par exemple, pour ce qui est de l'ACEUM, les trois États membres sont très interdépendants. Les EU ont façonné un accord dans lequel ils sont avantagés et qui implique une dépendance forte du Canada et du Mexique aux EU. Le Mexique est devenu en 2019 le premier partenaire commercial des EU notamment grâce aux maquiladoras c'est-à-dire les usines mexicaines pour la production américaine ; 70 % du commerce du Mexique s'effectue avec les EU.

L'interdépendance peut aussi permettre d'obliger à certaines mesures sociales ou environnementales. Le Canada a par exemple imposé lors de la dernière renégociation un salaire minimum au sein de l'ACEUM, et le respect de certaines politiques environnementales (réduction de la pollution, soutien de la croissance verte et du développement durable...).

Aujourd'hui, le commerce intrazone est très important au sein de l'UE (65,95 % entre 1995 et 2015), de l'ALENA (51,43%) et de l'ASEAN (24,34%) contrairement au commerce intra-africain qui se situe autour de 11,84 % pour les exportations et 13,46 % pour les importations.

B) Les effets négatifs

Cependant, ces OR sont parfois à l'origine d'une asymétrie entre les régions comme c'est le cas de l'ACEUM. Justement en raison de la renégociation de l'accord en 2018 au profit des EU, le Canada et surtout le Mexique subissent cette dépendance. Les relations entre les membres sont synonymes de forts déséquilibres et d'une création d'inégalités conséquentes comme entre le Mexique et les États-Unis où les inégalités ont augmenté en raison d'une croissance démesurée des profits **américains étatsuniens**.

De plus, la nécessité des voisins partenaires peut être considéré comme un point négatif. **Comme on l'a vu plus haut**, l'Uruguay a par exemple essayé de créer un accord de libre-échange avec la Chine ce qui a été empêché en raison des règles du Mercosur car les « États membres [doivent] négocier conjointement des accords à caractère commercial avec des pays tiers ».

Il est à noter que la classification en tant qu'effets positifs ou négatifs dépend des sensibilités de chaque pays. La baisse de la souveraineté étatique au profit de la souveraineté de l'OR est un des effets négatifs qui a poussé le Royaume-Uni à quitter l'UE (vote pour le Brexit, 2016). Au contraire, l'augmentation de la souveraineté de l'UE est relativement bien vue par la France, l'Allemagne et l'Espagne : en janvier **dernier** le président français E. Macron a notamment créé un accord d'amitié et de coopération avec l'Espagne (19 janvier **2023**, Traité de Barcelone) et a renforcé lors d'une sommet avec O. Scholz l'accord historique d'amitié avec l'Allemagne, sommet durant lequel les deux chefs d'Etats ont appelé à renforcer la souveraineté de l'UE (dans les domaines militaires et aussi stratégiques (diversification des sources d'approvisionnement)). **[il me semble qu'il vaudrait mieux éviter « E. Macron a créé » : de toute évidence, on ne peut décider d'un traité d'amitié tout seul, ni avec l'Espagne ni avec l'Allemagne, deux Etats qui auraient beau jeu de critiquer l'attitude hautaine de la France si souvent décriée]**

C) Une interdépendance choisie ou subie ?

Cela dépend des régions et des pays du monde. L'interdépendance est nécessairement subie par les pays qui ne bénéficient pas des OR (la Hongrie et la Pologne doivent respecter les droits de l'Homme comme le préconisent les normes de l'UE sous peines de sanctions) et au contraire choisie par les pays qui en profitent ou pourraient en profiter. **[il me semble que Pologne et Hongrie bénéficient cependant de très nombreux avantages du fait de leur appartenance à l'UE...]**

Aujourd'hui, de nombreux pays continuent de vouloir intégrer des OR : le Timor oriental a intégré l'ASEAN en 2022 ; la Croatie a renforcé depuis le 1^{er} janvier 2023 ses accords avec l'UE en intégrant la zone euro et l'espace Schengen ; d'autres pays sont candidats à l'UE (Ukraine, Turquie, Balkans occidentaux), etc.

Toutefois, lorsqu'elle est subie, l'interdépendance peut mener à des départs à l'image de celui du Royaume-Uni (2020).

III- Des relations pas uniquement économiques

A) Des organisations régionales avant tout militaires et économiques

Les premières organisations régionales sont nées après la Seconde Guerre mondiale. Elles ont été d'abord plutôt militaires avec l'OTAN en 1949, les Pactes de Bagdad et Varsovie en 1955... et restent toujours d'actualité avec par exemple le CCG qui a pour but d'assurer la sécurité dans le Golfe face à la menace de l'Etat chiite iranien. Toutefois, les Européens ont également choisi la voie économique avec la CECA en 1951 puis la CEE en 1957. Par la suite, les organisations régionales ont été majoritairement économiques et se sont multipliées partout dans le monde avec des résultats toutefois différents. Par exemple, l'interdépendance commerciale intrarégionale est forte dans l'UE avec 64% de commerce intrarégional ou dans l'ACEUM avec environ 50% de commerce intrarégional. Mais, les résultats peuvent aussi être plus mitigés : dans le Mercosur les échanges entre membres ne s'élèvent qu'à 8% ; et dans la SADC ou la CEDEAO, le commerce entre membres peine à dépasser 10%.

B) Grâce à des liens plus étroits, les organisations régionales étendent leur champ d'action

Pour autant, les organisations régionales ont évolué et une partie d'entre elles sont maintenant plus que de simples zones de libre-échange. L'Union Européenne en est le meilleur exemple puisqu'elle est au stade de l'union politique et monétaire pour reprendre la typologie de Bela Balassa. Ce changement de statut implique la création de plus en plus de liens entre pays et cela permet ainsi de négocier d'autres politiques dans d'autres domaines. Par exemple, les membres de l'Union Européenne se sont entendus sur une politique commune environnementale ambitieuse avec le plan 3x20 en 2008 (réduire les émissions de GES de 20%, avoir 20% de son mix énergétique composé d'énergies renouvelables et 20% d'efficacité énergétique en plus (objectifs rénovés à respectivement 40%/27%/27%)) ainsi que l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'ACEUM s'est aussi récemment engagé dans la transition énergétique grâce au plan Sonora qui permet l'ouverture de plusieurs mines de métaux rares dans l'Etat de Sonora au Mexique, métaux rares qui seront ensuite transformés en Arizona. Ce plan permettra aux pays de l'ACEUM de se doter plus facilement d'éoliennes ou de panneaux solaires et de moins dépendre de la Chine. Au même moment, les Etats-Unis et le Mexique, par l'intermédiaire de l'ACEUM, se sont également engagés à s'attaquer aux causes structurelles de l'émigration en Amérique Centrale dans le but de réguler les flux migratoires de l'Amérique du Nord. L'UA s'est elle aussi lancée dans une politique migratoire avec un « Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et un plan d'Action pour 2018 – 2030 ». Ce plan permet la normalisation du statut des migrants dans l'Afrique entière, ce qui est synonyme pour eux, de plus de droits. Le plan doit aussi permettre une migration sûre, de faire des migrants un moyen de faire progresser l'intégration et le développement régional par le travail, tout en veillant à ce que les transferts de fonds de ces travailleurs servent à aider leur famille et à développer leur pays... Ainsi, de plus en plus d'avancées sont acquises concernant les droits humains. Même dans l'ACEUM, dans des pays libéraux, les droits des travailleurs avancent. La renégociation de l'ALENA a en effet permis d'imposer dans l'automobile, une quantité minimale de pièces venant d'entreprises où le salaire minimum est à 16 \$/h ; et les inégalités subies par les femmes et les populations autochtones à cause du libre-échange doivent être corrigées... Finalement, on constate que les organisations régionales peuvent être plus qu'économiques et qu'elles permettent l'accomplissement de bien des politiques.

Conclusion :

On l'a montré, les organisations régionales sont donc ambivalentes sur de nombreux points. En effet, elles se présentent comme un frein à la mondialisation alors qu'elles permettent une bonne insertion dans l'économie mondialisée. L'interdépendance engendrée par les organisations régionales a elle aussi des effets positifs et négatifs. Tout cela en retirant parfois la possibilité aux Etats d'agir comme ils le souhaitent. Au-delà de cela, les organisations régionales ont évolué avec la mondialisation et le multilatéralisme et elles se préoccupent donc de sujets différents de l'économie ou du militaire. Dans cette optique, on constate qu'au Moyen-Orient, hormis le CCG, aucune autre organisation régionale n'a pourtant été créée. C'est un fait bien problématique

selon Serge Sur car en effet, compte tenu de la manne pétrolière dont disposent les Etats du Golfe, un « plan Marshall du Moyen-Orient » pourrait naître pour permettre le développement et la pacification de la région. Cependant, ces Etats préfèrent toujours pour le moment acheter des armes avec leurs pétrodollars.

* **zoom sur la thèse de Béla Balassa** : les étapes du processus d'intégration régionale

> La zone de libre-échange : les partenaires échangent librement leurs marchandises à la suite de la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires. La réglementation des échanges de produits avec le reste du monde reste du ressort des politiques commerciales nationales ;

> L'union douanière : non seulement les obstacles douaniers, quantitatifs et tarifaires, sont éliminés (zone de libre-échange) mais les États membres fixent également un tarif extérieur commun. Ils adoptent donc une politique commerciale commune ;

> Le marché commun résulte de l'ouverture de l'ensemble des marchés, le marché des produits, le marché du travail et celui des capitaux. Il repose donc sur la libre circulation des hommes et des capitaux ;

> L'union économique et monétaire ajoute au marché commun une harmonisation des politiques économiques et la mise en place d'une monnaie commune. Par conséquent, cette forme d'intégration nécessite une régulation économique par le biais d'interventions étatiques.

Sources et approfondissements :

Qu'est-ce qu'une organisation régionale ? | vie-publique.fr

Les organisations régionales s'inscrivent-elles dans la mondialisation ? | vie-publique.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=3mPKa71R3zg> (Le dessous des cartes : L'UE face aux crises)

<https://www.youtube.com/watch?v=qPp04wm87LE> (Le dessous des cartes : Quelle Europe en 2022?)

<https://www.youtube.com/watch?v=cutnSy3N8ZI> (Le dessous des cartes : La Chine, la Russie et l'OCS)

Organisations régionales : actualités, podcasts, vidéos et analyses - RFI (relativement anciens (2010-2017))

Il y a quinze ans, l'Union africaine appelée à relever les défis du continent (rfi.fr) (2017)

1. Où en est l'intégration africaine? (rfi.fr) // 2. Où en est l'intégration africaine? (rfi.fr) (2013)

Pourquoi le commerce intra-CEEAC est-il si faible ? | Cairn.info

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) - Sommaire du chapitre sur l'environnement et sur l'Accord de coopération environnementale (international.gc.ca)

ALENA:

<https://www.ledevoir.com/economie/538315/l-aeumc-un-pas-vers-un-commerce-plus-progressiste>

<https://elpais.com/mexico/2023-01-10/la-migracion-y-la-batalla-contra-el-fentanilo-dominan-la-conversacion-entre-lopez-obrador-y-biden.html>

CCG:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_de_coop%C3%A9ration_du_Golfe

UE:

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20412-quelle-est-la-politique-environnementale-de-lue>

UA:

https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-2018_mpfa_summary_french_version.pdf

TR 184 Serge Sur, Le Moyen-Orient, tombeau du droit international

Manuel des Prépa de Serge Boyer

Qu'est-ce qu'une organisation régionale ? | vie-publique.fr

Les organisations régionales s'inscrivent-elles dans la mondialisation ? | vie-publique.fr

Les accords commerciaux régionaux font-ils concurrence à l'OMC ? | vie-publique.fr

Accords commerciaux régionaux - OCDE (oecd.org)